

Avis du CEA à la consultation publique / projet méthaniseur Loubens_22 08 2021

* Vos avis et remarques sur les engagements du porteur de projet :

.....

D'autres suggestions à propos de ces engagements :

Sans préjuger de la sincérité du porteur de projet, on ne peut pas prendre pour argent comptant ses engagements car s'il est confronté à un souci de rentabilité, il sera amené à passer au stade supérieur et à recourir aux boues.

* Vos avis et remarques concernant les propositions :

BRUIT

ODEURS

On peut tout à fait comprendre les craintes des habitants vis-à-vis des mauvaises odeurs qui seraient émises par ces installations.

TRAFIC

Les apports des intrants de l'extérieur (au moins 73 % du total) entraîneraient une augmentation dangereuse du trafic de véhicules lents tracteurs + bennes sur le réseau structurant que sont les RD 919 et rd 117, très fréquentées et peu propices aux dépassements.

INTEGRATION PAYSAGERE

Le projet 1 nécessite de sacrifier une partie boisée avec de gros arbres et une prairie, de plus il n'y a aucun bâtiment agricole à proximité. Le projet dénaturerait la zone qui est dans une ZNIEFF de type 1.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, SANITAIRES ET INDUSTRIELS

Le projet 3 prévu entre le réservoir d'eau semi-enterré, la source et les deux ruisseaux étant à l'évidence nuisible et contraire à la législation, est de toute façon à rejeter.

Le projet 1 serait à 70 m du ruisseau du Roziès mais à moins de 35 mètres d'un affluent de ce dernier, donc en contradiction avec la législation appropriée (Arrêté installations classées de méthanisation du 10 11 2009). Cet affluent est répertorié sur les cartes IGN comme cours d'eau discontinu. De plus celui-ci est au beau milieu d'une Zone naturelle répertoriée comme telle.

Les digestats tant vantés, riches en azote ammoniacal, sont peu bioassimilables, très lessivables, et s'évaporent à tout va. Ils ont pratiquement les mêmes conséquences pour les nappes phréatiques que les engrais chimiques dont ils diffèrent assez peu.

Tout l'azote, composé de base des nitrates, contenu dans les substrats d'origine agricole se retrouve dans le digestat car la méthanisation ne permet pas de réduire l'azote des effluents d'élevage.

Ces digestats seront ensuite épandus sur des terres nourricières et par lessivage finissent dans les rivières, nappes phréatiques, voire dans les captages d'eau potable.

Un autre inconvénient du digestat est qu'il ne restitue plus l'intégralité du carbone au sol, puisqu'une partie de celui-ci est capté pour constituer le méthane. Or l'apport de carbone au sol est primordial, pour plusieurs raisons : entre autres, la présence de carbone dans le sol favorise, grâce à la formation du complexe argilo-humique, la rétention d'eau et d'éléments minéraux, donc limite leur lixiviation.

De plus, les déchets de la méthanisation contiennent toutes les matières non fermentées potentiellement présentes dans les intrants de méthanisation : antibiotiques, pesticides, perturbateurs endocriniens, hormones, micro et nano plastiques, éléments traces métalliques, etc.

RETOMBEES LOCALES

Très faibles en termes d'emplois. En revanche, l'association CEA ne peut admettre que le porteur de projet insiste ainsi contre l'avis de la population et celui du conseil municipal ! Et ce n'est pas en déplaçant la proposition initiale comme il le propose, qu'il réussira à convaincre du bien-fondé de son projet.

TRANSITION ECOLOGIQUE

L'utilisation des fumiers, pailles et cives pour produire du gaz ne nous apparaît pas particulièrement comme une valorisation de déchets, dans la mesure où ces matières organiques sont déjà classiquement valorisées en agriculture.

Le recours nécessaire aux cives (cultures intermédiaires à vocation énergétique) pour produire du gaz risque de favoriser encore les grosses exploitations utilisant des surfaces importantes. Tout ce développement subventionné retarde la mise en oeuvre d'une agriculture nourricière de qualité, souhaitée par les consommateurs, mieux adaptée aux changements climatiques, plus efficace contre l'effondrement de la biodiversité et accessible à un nombre plus important d'agriculteurs.

** Pour terminer autres points d'attention, autres suggestions ou propositions ?*

Nous citons le Monde du 17 aout 2021 :

« C'est l'énergie renouvelable la plus subventionnée, avec une approche complètement erronée de l'intérêt agroécologique. C'est grotesque, énorme, une hérésie ! Ça finira de façon scandaleuse. » Olivier Allain n'a pas de mots assez forts pour fustiger la méthanisation agricole, procédé consistant à transformer lisiers, fumiers, matières végétales et résidus agroalimentaires en énergie. Il y a quelques années pourtant, le « monsieur agriculture » d'Emmanuel Macron durant la campagne présidentielle de 2017, vice-président de la région Bretagne chargé de l'agriculture de 2015 à 2021, considérait cette technologie comme prometteuse. Mais l'éleveur costarmoricain, qui a exercé des responsabilités à la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), a changé d'avis. Le développement rapide de la filière, sous perfusion d'argent public, et son impact sur le monde agricole ont eu raison de son enthousiasme. Il n'est pas le seul à s'alarmer. »

Conclusion : Compte-tenu des refus argumentés exprimés et de la série d'inconvénients et risques répertoriés (y compris en termes de législation et par ailleurs d'agroécologie), en tous cas du point de vue de l'association CEA, la porte de sortie honorable pour le porteur de projet semble bien être l'adoption de sa proposition 4.
